

FORMATION CONTINUE

2021

EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

VISIOCONFERENCE DEONTOLOGIE / EXERCICE PROFESSIONNEL « La TVA et l'avocat »

Mercredi 17 novembre 2021
De 9h30 à 12h30

Nadine Serres
Directrice de la formation
ANAFAGC

80 € la séance
gratuit / - 2 ans

Objectifs :

Pour que la TVA ne soit plus source de difficultés, il est important d'en connaître les principes généraux. Par ailleurs, la connaissance des spécificités propres aux avocats telles que les remboursements de frais, la relation avocat en premier/collaborateur, l'aide juridictionnelle, les activités annexes... permettra une bonne gestion de la TVA. Enfin, une approche didactique des mentions à porter sur les factures complètera cet exposé.

Pré requis :

Avocats tous niveaux.

Programme :

- Les principes généraux
- La déductibilité de la TVA (Détermination de la TVA déductible, conditions de fond et forme, droit à déduction).
- Les spécificités propres à l'avocat (Les remboursements de frais, la relation avocat en premier et collaborateur, l'article 700 du Code de procédure civile, l'aide juridictionnelle et succession avocats, les formations et cours dispensés par l'avocat, la location ou sous-location de locaux, les SCM, l'option pour les débits).
- Les obligations déclaratives
- La TVA en pratique

Moyens pédagogiques :

Cas pratiques, conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique à l'issue de la formation.

Pour vous inscrire : www.edasop.fr

École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées - Tél : 05 61 53 58 52

N° organisme de formation : 73310242131

s.debalorre@edasop.fr